



Intervention précoce dans les communes - « Identifier & agir »

**Un programme national sur mandat de l'Office
fédéral de la santé publique (OFSP)
mars 2011 – février 2015**

Situation initiale

Une intervention pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité

Le développement de situations de vulnérabilité chez les enfants et les jeunes n'est souvent que tardivement pris en compte par leur entourage. Une fois confrontés, les adultes hésitent, ne se sentent pas toujours légitimés et compétents pour se positionner et agir. L'intervention précoce vise à donner les moyens d'identifier à temps un développement qui pourrait engendrer une consommation de substances inadéquate, de la violence, une exclusion sociale ou tout autre problème psycho-social, afin de réagir de manière adéquate. Pour ce faire, il s'agira de réunir, au côté des parents, les personnes de références de l'enfant ou du jeune. Ceci suppose une posture, des structures, des processus établis et des stratégies concertées, voire des protocoles d'intervention déterminés.

« Identifier & agir » – 2003-2011

Entre 2003 et 2005, l'OFSP mandate RADIX pour la promotion de « Identifier & agir – une stratégie de prévention pour les communes face aux dépendances, à la violence et à l'exclusion sociale ». Sous ce label, le modèle d'intervention précoce (IP) dans les communes a été diffusé avec succès à l'échelle nationale. De 2006 à 2007, un nouveau mandat de l'OFSP lance une phase pilote. RADIX implante le modèle dans 5 communes pilotes et constitue un groupe d'experts qui contribuera, entre autres, à formuler des standards de qualité pour la mise en œuvre de l'IP. Enfin, entre 2007 et 2011, le concept aura été implanté selon les 27 critères de qualité dans 4 cantons (GE, AG, BL, LU) pour un total de 31 communes.

2011-2015

Enrichi de ces nombreuses expériences, RADIX lance actuellement un nouveau programme. De manière générale, les cantons et communes prennent un rôle central, tant dans la prévention que dans la promotion de la santé. C'est d'autant plus le cas lorsqu'il s'agit de développer des stratégies, une organisation et des structures locales pour l'intervention précoce. L'intervention précoce s'appuie sur des concepts pédagogiques et psychologiques permettant d'aborder de manière différenciée les problèmes de certains jeunes et de leur apporter un soutien

adéquat le plus tôt possible. L'attention doit porter tant sur les comportements des personnes que sur les mesures structurelles qui seront mises en place ou soutenues par les autorités locales.

Au niveau comportemental, nous nous intéresserons aux offres spécifiques à des groupes cibles et susceptibles d'apporter un soutien précoce et adéquat à des jeunes en situation de vulnérabilité. Au niveau structurel, nous considérerons les mesures, stratégies et politiques élaborées tant dans la commune que dans les institutions (écoles/formation, animation/culture, éducation, intégration, sociétés locales, ...). La pertinence et l'efficacité d'une stratégie communale d'intervention précoce restent étroitement liées à la manière dont elle optimise les différentes offres et actions en présence. Elle générera donc entre les acteurs, des liens, des réflexions voire des projets constructifs. Cette vision suppose l'élaboration de postures concertées au sein de structures et de stratégies coordonnées.

Programme et offre 2011 - 2015

Objectifs pour l'IP dans les communes

Le programme national propose la vision suivante: Les cantons disposent d'une stratégie communale d'intervention précoce qui sera gérée avec succès et de manière durable au niveau des communes et des villes.

Cette dernière permettra d'offrir un soutien et une orientation efficaces à des jeunes qui, de par leurs conditions de vie et leurs formes de comportements pourraient s'exposer à des problèmes d'ordre physiques, mentaux ou sociaux. Pour ce faire, le projet communal veillera à mobiliser les ressources et compétences de l'environnement et de l'entourage du jeune.

En regard de leur situation spécifique et avec le soutien des services spécialisés, les communes participantes devront planifier et mettre en œuvre une stratégie d'IP qui permettra d'identifier au plus tôt les situations à risque pour la jeunesse et de proposer une intervention adéquate relevant de la promotion de la santé (empowerment, participation, égalité des chances, orienté vers la santé au sein d'un lieu de vie).

Prestations de RADIX

- Dans le cadre de ce programme national, ce seront jusqu'à 9 communes qui pourront participer et développer l'intervention précoce. RADIX prend contact avec les centres spécialisés cantonaux et régionaux qui accompagneront les communes.
- Les communes peuvent adhérer au programme selon les besoins et opportunités. L'entrée dans le programme doit se faire au plus tard au printemps 2012.
- RADIX développe les documents de référence et les instruments en collaboration avec les organismes partenaires et les met à disposition, d des communes et de centres spécialisé en premier lieu, puis sur www.radix.ch
- Des exemples de „bonnes pratiques“ sont documentés et mis à disposition des partenaires et du public.

- RADIX met en réseau les acteurs du programme au-delà des frontières cantonales. Pour ce faire, RADIX soutient la coopération entre les cantons, les services spécialisés et les communes liés au projet.
- RADIX organise diverses journées et partages d'expériences pour « apprendre les uns des autres », favoriser la capitalisation et le transfert des connaissances.

Prestations pour les communes participantes

- Utilisation gratuite de tous les documents, fiches et instruments de RADIX et des expériences capitalisées.
- Participation gratuite aux partages d'expériences annuels, tant pour les communes que pour les centres spécialisés.
- Participation à tarif préférentiel aux journées IP de 2011 à 2013.

Prestations de la commune

- Développement et mise en œuvre de l'IP selon les cadres de référence de RADIX.
- Collaboration avec les centres spécialisés (en principe, les prestations de ces derniers sont comprises dans leur mandat de prévention).
- Participation aux partages d'expériences et journées.
- Mise à disposition de RADIX (www.radix.ch) de la documentation liée au projet.

Conditions cadres pour la participation

La gestion d'une stratégie communale d'IP nécessite :

- Un mandat de l'exécutif
- Un membre de l'exécutif assumant la direction
- Une structure communale d'organisation et de mise en réseau
- Une coopération avec un centre spécialisé
- Une gestion de projet adaptée au contexte
- La coopération des acteurs dont dépendra l'élaboration d'une posture concertée
- La participation de divers acteurs de la société civile / population
- La participation aux manifestations de RADIX liées au programme
- Un document clarifiant les modes de gestion de l'intervention et déterminant les rôles et les limites des acteurs
- Une documentation générale sur l'ensemble / le déroulement du projet

Procédure

Les communes, cantons, respectivement les centres spécialisés manifestent leur intérêt auprès de RADIX.

RADIX clarifie la demande et les potentialités tant avec les communes qu'avec les centres spécialisés et, au besoin, contacte les offices et centres cantonaux / régionaux.

Enfin, avec RADIX et les services spécialisés accompagnants, les communes participantes établissent leur propre planification des étapes suivantes :

- Mandat politique: signature d'une convention entre les communes, RADIX et les centres spécialisés
- Structure et organisation : construction d'une structure et d'une organisation permettant une mise en réseau et une gestion durable de l'IP
- Analyse de la situation et clarification des besoins: les mesures font référence à un contexte et des besoins documentés
- Plan de mesures: Les objectifs et les mesures sont déterminés
- Mise en œuvre: les mesures sont planifiées et réalisées
- Ancrage / pérennisation : la gestion de l'IP est ancrée de manière pérenne au niveau communal
- Analyse et conclusions

Il faut compter 2 à 3 ans pour la globalité de ce déroulement.

Pour plus d'informations

Les informations sur les programmes précédents et le matériel existant sont disponibles sous :

www.radix.ch > Communes en santé > Intervention précoce.

Christian Wilhelm

Consultant expert, RADIX Suisse romande

Responsable romand du projet „Intervention précoce dans les communes“

RADIX
Avenue de la gare 52
1003 Lausanne

Octobre 2011